

Directeur de la publication : Paul-Marie Coûteaux
Secrétaires de rédaction : Huguette Livernault, Luc-André Marsac

ÉDITORIAL

Aux avant-postes de la reconquête

Pour les partisans sincères du redressement de la France que nous sommes tous au sein du SIEL, l'année 2013 sera placée à coup sûr sous le signe de la reconquête des esprits, indispensable prélude à une victoire de nos idées dans les urnes. Dans une perspective aussi ambitieuse, les innombrables maladroites commises ces derniers temps par la majorité socialiste nous facilitent grandement la tâche. Avec la censure par le Conseil constitutionnel de la taxe confiscatoire des hauts revenus à 75 %, qui enterre l'une des réformes-phares de la présidence Hollande, l'année 2012 se sera achevée en capilotade pour le locataire de l'Élysée. Et voilà que, au seuil de la nouvelle année, nombre de commentateurs se risquent à pronostiquer une probable reculade du gouvernement Ayrault à la faveur de la grande manifestation parisienne du 13 janvier qui regroupera tous les Français hostiles à la légalisation du prétendu "mariage" homosexuel et de l'adoption d'enfants par des personnes de même sexe.

En juin 1984, une grande manifestation sauvait l'enseignement libre, préservant une élite française, épargnant à notre société le chaos où l'aurait peu à peu plongée une école publique délabrée. Nous devons, le 13 janvier, réitérer ce sursaut national et sauver un autre pan de notre civilisation.

SOMMAIRE

EDITORIAL	1
<i>par Paul-Marie Coûteaux et Karim Ouchikh</i>	
LA CHRONIQUE DE ...	3
<i>Véronique Hervouët Le programme écolo-génocidaire des « gouvernances »</i>	
DERNIERES NOUVELLES DES CABRIS	4
LA PAROLE A ...	5
<i>Gilles Lebreton Trois victoires de l'Europe sur la démocratie</i>	
NOTE DE LECTURE	6
<i>Le roman de Charette par Maurice Livernault</i>	
AGENDA	7
<i>Colloque du 28 janvier 2013</i>	

Plus que jamais, le SIEL est de tous ces combats. Dix mois après sa création formelle, portée politiquement sur les fonts baptismaux lors de son congrès fondateur du 24 mars 2012, le SIEL s'affirme comme un acteur majeur de la recomposition des droites, laquelle doit aboutir en définitive à l'unité de notre famille de pensée. Présent sur le front des idées, avec sa lettre mensuelle et son site internet, et bientôt la réparation des Cahiers, il ne s'est pas dérobé à ses responsabilités vis-à-vis des Français lors des deux scrutins électoraux de 2012 : en prenant part activement à la campagne présidentielle de Marine Le Pen, puis en présentant ses candidats aux suffrages de nos compatriotes lors des dernières élections législatives, le SIEL aura démontré en pratique que le combat pour la souveraineté et l'indépendance de la France ne saurait se réduire à un champ clos intellectuel qui exclurait toute perspective politique. Avec les bons résultats enregistrés par nos 35 candidats aux législatives, le SIEL aura ainsi mérité toute la confiance que le Rassemblement Bleu Marine

a placée dans l'efficacité de ses troupes, partout en France. Comment comprendre autrement le rôle éminent qui est désormais dévolu à notre formation politique au sein du Rassemblement Bleu Marine !

Mais en politique comme ailleurs, rien n'est jamais définitivement acquis et l'ouvrage doit ici être remis inlassablement sur le métier. Si les militants et sympathisants du SIEL doivent participer massivement à la lutte opiniâtre pour la défense de la famille traditionnelle, dont l'une des expressions pratiques se traduira par la grande manifestation d'opposition nationale le 13 janvier, ceux-ci doivent tout autant se mobiliser, dans un même élan, pour la réussite des deux temps forts qui marqueront l'activité politique du SIEL en ce début d'année 2013 : le colloque « *France, qu'as-tu fait de tes libertés ?* » qui, le 28 janvier prochain donnera à notre formation politique l'occasion d'apporter sur le terrain des idées une contribution décisive à la défense de toutes les libertés, tant malmenées ces dernières années ; puis, du 12 au 14 avril prochain, à Dourdan, le SIEL organisera une manifestation politique dont l'intitulé résume à lui seul notre dessein, que nous voulons prophétique : « *Pour la reconquête, Forum national des droites* ».

Ce début d'année marquera également l'entrée de notre formation politique dans la période de préparation des élections municipales de 2014 : considérant le mode d'organisation volontairement décentralisé du SIEL, chaque adhérent et sympathisant du SIEL doit dès maintenant se manifester auprès de nos responsables territoriaux pour mettre rapidement sur pied des listes municipales, lesquelles seront bâties, aux côtés de notre partenaire privilégié, le Front National, sous les auspices du Rassemblement Bleu Marine. Ce branle-bas de combat suppose que chacun d'entre nous intensifie localement le travail de militantisme qui doit être également rangé parmi nos priorités, avec le double objectif d'accroître le recrutement de nos adhérents et de prendre langue en toutes occasions avec des militants, cadres ou élus locaux de l'UMP qui, lassés des errances de leur formation, sont prêts à se tourner vers le Rassemblement national. De ce point de vue, nous ne pouvons que louer les initiatives qui sont prises par nos responsables territoriaux ici ou là dans l'Oise ou la Somme, en Aquitaine, dans le Poitou, en Normandie, en Bretagne, dans le Nord, en Alsace, en Bourgogne, en Provence, en région parisienne, qui augurent bien des perspectives heureuses du SIEL visant à occuper le terrain politique partout en France.

Paul-Marie Coûteaux
Président-fondateur du SIEL
Administrateur du RBM

Karim Ouchikh
Président exécutif du SIEL
Administrateur du RBM

* * *

Communiqué de S.I.E.L. (Souveraineté, Indépendance Et Libertés)

LE SIEL AUX AVANT-POSTES DE LA MOBILISATION NATIONALE CONTRE LE PRETENDU "MARIAGE" HOMOSEXUEL

Le SIEL s'élève contre le projet de loi instituant un prétendu "mariage" homosexuel, qui, outre qu'il ne correspond pas à la définition du mariage, aurait immédiatement ou plus tard de graves retentissements : modifications en profondeur du code civil, adoption par des couples homosexuels, procréation dite "médicalement assistée", gestation pour autrui...

Le SIEL, qui défend le modèle familial, s'inquiète des dérives juridiques et des bouleversements anthropologiques considérables qui malmèneraient les fondements de la civilisation française. Il appelle donc ses membres, amis et sympathisants à se joindre à la grande manifestation d'opposition nationale du 13 janvier prochain.

Alors que les débats sur l'embryon humain et l'euthanasie sont également au menu du calendrier parlementaire, le SIEL estime qu'une information plus précise doit être donnée aux Français sur le monde nouveau, mais pas nécessairement meilleur, qui se prépare; un monde où la règle du "genre" tentera de s'imposer aux lois naturelles, où la vie, de la conception à la mort naturelle, ne sera plus protégée, où l'ensemble de la vie sociale serait peu à peu soumise aux seules lois de la marchandise et de la jouissance individuelle. Il n'est pas sûr qu'une majorité de Français veuillent de ce monde, ni qu'ils en mesurent les conséquences, immédiates ou lointaines : sur tous ces bouleversements, une longue réflexion collective est nécessaire.

Le programme écolo-génocidaire des « gouvernances »

Dans un contexte où se raréfient les moyens énergétiques nécessaires à la production de biens, la société de consommation comme moyen de générer le Profit est condamnée à disparaître. Nous sommes dans cette période intermédiaire où la production de masse et la consommation continuent mais où les « gouvernances » (économiques, financières, politiques) qui les organisent et en captent le profit commencent à chercher des solutions politiques et économiques de rechange.

L'idéologie individualiste ayant eu raison de la notion de service public et d'intérêt général, on ne sera pas surpris que la solution politique choisie par les « élites » soixante-huitardes pour faire face à la nouvelle donne énergétique et aux impératifs écologiques ne soit pas une politique alternative compatible avec l'intérêt général, comme le voudrait la démocratie, mais celle qui leur permettra de conserver leur très haut standing de vie. Celui-ci étant nécessairement coûteux en énergie et polluant, il ne peut concerner qu'une infime minorité d'individus. C'est donc à une reféodalisation de la société que les « gouvernances » sont en train de travailler, conjointement avec les féodaux dépositaires des énergies fossiles.

La contrepartie de ce programme est de réduire la pression globale sur l'économie et l'environnement en faisant décroître la consommation des « masses » occidentales, d'endiguer les risques d'instabilité sociale qui en découlent et de modifier à la baisse leur démographie.

Cette régression programmée par les « élites » pour juguler les coûts des « masses » se donne les gants éthiques et écologiques de la « protection de la nature » pour susciter leur adhésion. L'idéal étant que le « troupeau », convaincu de la bonne cause (l'intérêt public) de ce projet « écologique » et dans l'ignorance du sort qui lui a été réservé, aille à l'abattoir tout seul et de plein gré.

Considéré par les « élites » comme un animal inutilement coûteux, proliférant et nuisible, l'Homme commence à être présenté au public (c'est-à-dire à lui-même) comme une vermine à exterminer.

Un article intitulé *La biodiversité au bout du fusil ("Biodiversity down the barrel of gun")* paru dans *The Economist* du 8 février 2010, précise l'orientation : évoquant les zones du monde où la guerre a chassé les populations, on s'y réjouit clairement de cette situation en ces termes : « *combien la nature peut se porter spectaculairement bien lorsque les humains sont éliminés de l'équation (...) Ce qui compte est la dépopulation. Les conflits armés et leurs effets destructeurs ne sont que l'une des forces sur la planète qui peut causer une dépopulation profonde et rapide (...) La vérité est que la possibilité de mort violente et aléatoire est la forme la moins chère de conservation qui ait jamais été inventée.* »

Tout est dit. Les guerres civiles sont devenues pour nos « élites » le moyen le moins coûteux de régulation écologique et démographique.

Ces discours sur la surpopulation comportent toutefois une contradiction majeure lorsqu'ils justifient la « réforme » des retraites *au motif de l'insuffisante natalité des populations occidentales.*

L'ancien ministre écologiste Yves Cochet nous éclaire sur cette contradiction : « *Dans un pays occidental, un humain supplémentaire génère un impact écologique de 12 Burkinabés* ». C'est pourquoi il préconise une politique de dissuasion de la natalité dans les pays occidentaux. Et d'ajouter : « *Le problème démographique ne se pose pas pour l'Afrique aujourd'hui, sa population, par sa sobriété, ne pèse pas démesurément sur les ressources naturelles* ». L'emploi du terme « sobriété » pour désigner ce qui n'est pas un choix éthique mais la profonde misère résultant de l'indigence économique des sociétés tribales, ainsi que de l'exploitation qui en est faite par les puissances économiques mondiales, nous met la puce à l'oreille.

L'effacement de la civilisation et des peuples occidentaux par la destruction de leurs structures familiales, la promotion de l'avortement et de l'homosexualité, leur remplacement au moyen de l'immigration par des peuples « sobres », de culture tribale propice aux guerres civiles, ne résoudrait-il pas idéalement le projet féodal et « écologique » des « élites » ? Faut-il s'étonner dès lors que les « gouvernances » tiennent coûte que coûte à perpétuer l'organisation de ces flux migratoires ?

* psychanalyste et essayiste, membre du bureau du SIEL

L'œil de la BCE

Les dirigeants européens viennent de signer un accord scandaleux sur la supervision bancaire de la zone euro, et n'ont pas reculé devant le ridicule pour parler d'un « accord historique » (Michel Barnier). L'Allemagne a obtenu ce qu'elle voulait : exclure ses banques régionales et repousser l'application à 2014 ; mais il y a beaucoup plus grave : l'UE ignore tout mécanisme de régulation de la création monétaire par les banques, ne propose pas de nouvelles normes prudentielles, ni même de véritables limites aux activités spéculatives qui nous ont menés à la crise. Encore pire, l'accord propose un mécanisme de résolution des crises bancaires particulièrement choquant. Jusqu'à présent, c'étaient les gouvernements qui étaient responsables des plans de sauvetage des banques, alors que le nouveau mécanisme court-circuite la démocratie, puisque c'est la Banque Centrale Européenne, formée de technocrates apatrides et irresponsables, qui se retrouve en charge de la supervision et de la surveillance des établissements bancaires et qui pourra même les aider directement ! Seuls trois pays membres de l'UE ont résisté, au nom de leur souveraineté bancaire : le Royaume-Uni, la Tchéquie et la Suède.

La Kommission s'attaque aux droits d'auteur

Bruxelles entend « moderniser le droit d'auteur », sous le prétexte de l'adapter à l'ère du numérique. Sa stratégie a été présentée le 5 décembre, et elle inquiète fortement les auteurs et créateurs. Elle comprend un « dialogue structuré » pour travailler sur six domaines : portabilité transfrontalière des contenus, contenus créés par les utilisateurs, instruments de fouille de données, prélèvement de redevances pour copie privée, accès aux œuvres audiovisuelles et un patrimoine culturel. La Kommission fera des propositions "législatives" en 2014, après études de marché et analyses d'impact. Ses principaux interlocuteurs sont, comme toujours, les grands groupes de distribution !

Traduction coupée

Le Parlement européen a décidé de couper près de 9 millions d'euros dans ses frais de traduction. Jusqu'à présent, les procès verbaux des sessions étaient traduits dans les vingt-trois langues officielles de l'UE. Un "luxe dispendieux", a fait valoir le député libéral bulgare Stanimir Ilchev, qui a promis qu'en échange, désormais tous les débats seraient retransmis en direct et en interprétation simultanée sur le site du Parlement européen ... Une véritable révolution qui va certainement attirer des millions de citoyens derrière leurs écrans !

Quand Hillary Clinton parle au nom de Bruxelles

Les élections législatives en Ukraine ayant placé le parti des régions du président Viktor Ianoukovitch largement en tête avec 31 % des suffrages, Catherine Ashton et Hillary Clinton ont publié une tribune commune dans le New York Times où elles expriment leurs doutes sur le déroulement et le résultat du scrutin. Elles y dénoncent notamment l'incarcération de l'ancien premier ministre Ioula Timochenko et justifient le gel de l'accord de négociation négocié entre l'UE et l'Ukraine. Mme Clinton parlant au nom de Bruxelles ? Nul n'a semblé s'en étonner ...

Le brevet européen à effet unitaire : un brevet politique

Un projet ancien, vieux de plus de 30 ans, qui a enregistré de multiples échecs et dont la justification, en dehors des zélotes de la Kommission, ne convainc ni les professionnels des brevets, ni la majorité des entreprises, vient d'être entériné par Bruxelles. De fait, il s'agit d'un instrument politique dont l'objectif est de doter l'UE d'une pseudo-identité spécifique en matière de propriété industrielle - alors qu'existait déjà le brevet européen de la Convention de Munich permettant une protection à la carte. On peut sérieusement douter de l'effectivité d'un système, dont les effets entendent être uniformes dans l'ensemble des Etats de l'Union, à l'exception notable de l'Italie et de l'Espagne qui l'ont refusé pour des motifs linguistique, et ont saisi la Cour de Justice. Reste au brevet à effet unitaire à prouver son utilité avec un coût abordable pour les entreprises, ce qui est loin d'être acquis !

Trois victoires de l'Europe sur la démocratie

"Ce qui nous menace, ce n'est pas l'Europe, c'est son absence". Cette déclaration du président de la République, faite le 17 octobre 2012, est éminemment contestable. François Hollande y manifeste en effet son aveuglement habituel à l'égard du rêve européen. Mais sa cécité est de moins en moins excusable, tant il devient évident que la construction européenne détruit les fondements de notre démocratie.

Qu'on en juge : ses six premiers mois de présidence ont suffi à provoquer trois capitulations françaises, qui constituent autant de victoires de l'Europe sur la démocratie. Dans leur ordre chronologique, il s'agit de l'abolition de fait du référendum, de la mise à l'écart du Congrès, et du placement du Parlement sous la tutelle de la Commission de Bruxelles.

L'abolition du référendum résulte de la ratification des deux derniers traités européens, à laquelle la France a procédé à la sauvette, sans que François Hollande ose consulter le peuple. Et pour cause : l'impopularité croissante de la construction européenne est devenue évidente au fil des référendums, puisqu'on est passé d'un "oui" triomphal (à 67,7%!) à l'élargissement de l'Europe en 1972, à un "oui" étriqué (à 51%) au traité de Maastricht en 1992, pour arriver à un "non" franc et massif (à 54,6%) au projet de Constitution européenne en 2005. Et pourtant les deux traités de 2012 portent atteinte à la souveraineté nationale. L'un, le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), impose à la France de respecter la "règle d'or", c'est-à-dire l'obligation de ne pas dépasser un déficit budgétaire structurel de 0,5% du PIB, sous peine d'encourir une amende de la part de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Et l'autre, le Mécanisme européen de stabilité (MES), instaure un fonds monétaire européen piloté par l'Allemagne auquel la France, pourtant déjà exsangue, devra verser plus de 16 milliards d'euros. Au nom de la "stabilité", le peuple français se trouve ainsi placé, à son corps défendant, sous une forme inédite de servitude (cf. notre tribune sur internet : "La stabilité, nouveau fondement de la servitude").

Deuxième victoire de l'Europe sur la démocratie, la mise à l'écart du Congrès a été réalisée à l'occasion de la ratification du TSCG. Traditionnellement, il fallait en effet toujours réviser la Constitution française avant de ratifier un traité européen, pour la mettre en conformité avec lui. En pratique, cette révision intervenait toujours, conformément à l'article 89 de la Constitution, par un vote à la majorité des 3/5èmes du "Congrès", c'est-à-dire de la réunion (à Versailles) de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le Conseil constitutionnel était particulièrement attentif au respect de cette exigence, qui avait le mérite d'attirer l'attention du peuple sur le caractère exorbitant de chaque nouvelle avancée européenne. C'est ainsi que le Congrès a révisé la Constitution pour permettre l'adoption des traités de Maastricht, Schengen, Amsterdam, et Lisbonne. Tout a changé en 2012. Le TSCG est en effet si inquiétant qu'on a craint de ne pas parvenir à obtenir à son sujet la majorité des 3/5èmes du Congrès. Qu'à cela ne tienne ! On l'a tout simplement ratifié, puis transposé par une simple loi organique, sans procéder à aucune révision préalable de la Constitution. Après le peuple, c'est donc au tour du Congrès d'être mis à la porte. Ce coup de force tout à fait inédit n'a été rendu possible que grâce à la complicité du Conseil constitutionnel, qui n'a pas craint d'affirmer, dans sa décision du 9 août 2012, que le TSCG ne portait aucunement atteinte à la souveraineté nationale et qu'on pouvait en conséquence l'appliquer directement sans passer par la procédure de révision de la Constitution.

Troisième et dernière victoire de l'Europe sur la démocratie, le placement du Parlement sous la tutelle de la Commission de Bruxelles est désormais officiellement consommé. Il est l'oeuvre du TSCG qui charge la Commission de surveiller le budget français, et de proposer des mesures de redressement en cas de "déficit structurel" excessif. La Révolution de 1789 était née de la volonté du peuple français d'avoir le dernier mot sur le volume et l'utilisation des finances publiques, par l'intermédiaire de ses représentants élus. Ce schéma révolutionnaire est aujourd'hui gommé. C'est en effet la Commission qui a désormais le dernier mot sur le budget français. Si le Parlement refuse de se plier devant sa volonté, la France sera condamnée à une lourde amende par la CJUE. Mais il y a tout lieu de penser qu'il s'inclinera systématiquement, tant la Commission est devenue puissante. Elle forme en effet, avec la Banque centrale européenne et le Conseil d'administration du MES, une puissante "troïka" qui exerce une véritable tutelle financière sur les Etats européens. Cerise sur le gâteau : le Parlement a ratifié le TSCG sans que personne sache exactement ce que signifie le terme de "déficit structurel", qui est pourtant au coeur du traité. Jérôme Cahuzac, ministre délégué au budget, a avoué qu'il était "difficile à définir". Le député UDI Charles de Courson a suggéré qu'on trouve "rapidement au niveau communautaire une définition". Quant à la députée socialiste Elisabeth Guigou, elle a conclu, avec autant de légèreté que ses prédécesseurs, qu'"il va falloir que l'Assemblée nationale se penche sur les travaux qui vont être menés à Bruxelles sur cette notion". Le Parlement ne sait donc même plus ce qu'il vote. L'esprit de 1789 est bien loin...

Il ne faut pas se décourager pour autant, car rien n'est irréversible. Le peuple français comprend ce qui se joue et finira par faire plier l'Union européenne et ceux qui la soutiennent. Car comme le disait Sieyès, "il suffit que sa volonté paraisse pour que tout droit positif cesse devant elle"...

* professeur des Universités, ancien doyen de la faculté de droit et d'études internationales du Havre, membre du bureau du SIEL, administrateur du RBM, candidat SIEL-RBM aux élections législatives de juin 2012 dans le Calvados

NOTE DE LECTURE

Le roman de Charette **Philippe de VILLIERS** **Editions Albin Michel**

C'est guidé par un désir fervent que le martyr vendéen, survenu de 1793 à 1795, soit enfin officiellement reconnu, -alors que les pouvoirs politiques en France s'entre-déchirent l'un après l'autre dans une repentance grotesque-, et aidé dans cette tâche par la compulsive laborieuse d'archives publiques et privées, que l'auteur a pleinement réussi à s'identifier à son héros, celui-ci s'exprimant d'un bout à l'autre à la première personne du singulier.

La première partie de ce palpitant ouvrage est consacrée à la carrière maritime d'Athanase Charette, car il passa quinze ans dans la marine royale, qu'il aborda adolescent à Brest, pour finir lieutenant de vaisseau à trente ans. La marine de guerre française était alors, sous le règne de Louis XVI, la première d'Europe, et c'est au cours de ses affrontements avec sa rivale britannique qu'il forgea sa personnalité et développa son sens des responsabilités. En effet, les navires sur lesquels il servit, auprès des navigateurs les plus prestigieux de l'époque, participèrent à la victoire des insurgés américains ; puis, par l'aide apportée aux rebelles grecs, ils jouèrent un rôle non négligeable dans les prémices de la perte de puissance de l'empire ottoman. Charette contribua également à éradiquer la contrebande en Méditerranée et séjourna à Alger et à Malte.

Il est de retour à Toulon quand la révolution y éclate, et se marie à Nantes avec une dame d'âge mûr de la bonne société dont il convoitait la fille, puis il démissionne de ses fonctions. Il hésite alors entre rester au pays pour y faire front, ou rejoindre les émigrés à Coblenz, solution à laquelle il se rallie finalement. Déçu par la coterie qu'il y rencontre, il revient en France, passe par Paris où il assiste à la mise à sac du Palais des Tuileries, dont il réchappe par miracle. De nouveau en Vendée, il est désigné par la population, un peu à son insu, comme chef de guerre, et il commence à constituer son armée en s'appuyant sur les bandes de paysans qui représentent la résistance à l'ordre que la République veut instaurer par la violence, et auquel se sont ralliées, paradoxalement, la bourgeoisie et une partie de la noblesse locale.

Puis ce sont les premiers combats, la succession impressionnante de succès et de revers qui aboutit, grâce à une parfaite connaissance du terrain, à la libération du pays de Retz ; mais les luttes intestines minent l'unité et le bon fonctionnement de la guérilla, et la prise de Nantes échoue. La Convention confie à Kléber la mission de mater la Vendée par tous les moyens, dont le plus atroce, le feu. C'est la déroute finale, un moment stoppée par une offre du Comité de Salut Public, qui surestimant la rébellion, la craint, d'ériger la province en principauté autonome, dont il deviendrait le consul. Mais la mésintelligence s'installe au cœur de sa délégation. Ce n'était en vérité qu'un traquenard échauffé sur une clause secrète, perverse et mensongère.

Il reprend le maquis, torturé par le désespoir. Puis c'est la capture au combat, le procès expéditif, et la marche vers le supplice ultime, le long des rues de Nantes, conspué par une population versatile qui l'acclamait encore fougusement la veille.

Cette tragique épopée est relatée de main de maître, grâce à une écriture flamboyante, parfaitement contrôlée, exempte de redite, et dont la richesse et l'élégance permettent de décrire des situations parfois insoutenables de cruauté. Le vocabulaire est greffé d'expressions dialectales sans que l'on ressente jamais la moindre propension à la tentation régionaliste. L'auteur exclut clairement toute explication manichéenne du conflit. En effet, c'est par sa voix que Charette, à Coblenz, fustige sans équivoque les représentants de l'aristocratie qu'il y côtoie, et dont il constate vite la futilité et l'inconscience qui lui feront abrégé son séjour. De même ne sont pas évacuées les dissensions qui opposent entre eux les généraux vendéens, ainsi que celles de son propre état-major, où l'on conspire contre lui. Les exactions auxquelles se livrent parfois ses propres troupes, et qu'il réprouve avec vigueur, sont évoquées sans détour.

Ce livre révèle, au-delà d'un indéniable talent, les authentiques qualités de cœur de son auteur, qui n'est animé par aucun sentiment revanchard, mais qui souhaite uniquement que la vérité soit proclamée et que la concorde règne, comme en témoigne le splendide spectacle qu'il a écrit et réalisé au Puy-du-Fou. Nous aimerions que ce retour sur la scène littéraire soit le prélude à sa rentrée dans l'arène nationale, tant il nous paraît impensable que la résurgence de notre nation, enlisée dans la servitude et la médiocrité, puisse un jour s'effectuer sans son indispensable et précieux concours.

Maurice Livernault

A G E N D A

Le SIEL (*Souveraineté, Indépendance Et Libertés*)

et

Les Cahiers de l'Indépendance

vous invitent à participer au colloque

"France, qu'as-tu fait de tes libertés ? "

qui se tiendra le lundi 28 janvier 2013, de 15 à 20 heures

(le lieu sera précisé ultérieurement)

en présence de personnalités et associations venues d'horizons divers qui nous présenteront un diagnostic des atteintes innombrables qui accablent les libertés fondamentales en France et dégageront, à partir de cet état des lieux objectif, les voies et moyens de s'extraire enfin de cette spirale liberticide.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir confirmer votre participation à cette manifestation en contactant le 01 43 64 17 25, ou par courriel à l'adresse : contact.siel.souv@gmail.com



Pour la reconquête, Forum National des Droites

Notre Forum se tiendra à **DOURDAN**, du **12 au 14 avril 2013**

Club Belambra « Le Normont » 36 avenue d'Orléans 91140 Dourdan



Radio Courtoisie (95,6 MHz)

LIBRE JOURNAL de la Nuit de Paul-Marie COÛTEAUX

Chaque **mercredi** de 21h30 à 23h - **Rediffusion** : le **vendredi** de 21h30 à 23h

" Les articles publiés n'engagent la responsabilité que de leurs auteurs."
